

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 1er mars 1923

Présentation des requêtes.
Rapport des comités.

Lecture des requêtes.
Avis de questions, d'interpellations
et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi, 1er mars 1923

No 1.

Par l'honorable M. Green:—

27 février—Qu'il demandera au gouvernement:—

1. Le gouvernement a-t-il exclu une superficie de terre, par arrêté ministériel du 2 février 1922, du parc Kootenay, tel que délimité par arrêté ministériel du 21 avril 1920, et l'a-t-il vendue ou d'une façon aliénée? Dans l'affirmative, à qui et à quelle date?

2. A-t-il été adressé une demande d'achat ou de concession de quelque partie de ces terres exclues et, dans l'affirmative, par qui et à quelle date?

3. S'il a été vendu ou d'autre manière aliéné quelque partie de ces terres exclues, quelle en est la superficie et quelles sont les conditions relatives au prix et aux échéances?

Pour vendredi, 2 mars 1923

No 1.

Par l'honorable M. Bourque:—

27 février—Qu'il demandera au gouvernement:—

1. Si le seul embranchement de chemin de fer dont le gouvernement n'a pas pris possession au Nouveau-Brunswick est le chemin de fer Kent-Northern?

2. Si cette voie ferrée dessert une importante région d'agriculture, de pêche et d'exploitation forestière?

3. Des négociations ont-elles été engagées par le gouvernement ou la Commission des chemins de fer en vue de l'acquisition de ce chemin de fer? Dans l'affirmative quand ces négociations ont-elles commencé, quel accord a été conclu et à quelle date?

4. Le gouvernement se propose-t-il d'acquérir ce chemin de fer et, dans l'affirmative, à quelle époque?

5. Que fait-on actuellement en vue de l'acquisition de ce chemin de fer?

6. Quelles représentations le gouvernement a-t-il reçues, relativement à la nécessité d'acquérir ce chemin de fer, et de quelle part?

7. Quels rapports le gouvernement a-t-il reçus concernant l'état du chemin de fer et de l'opportunité de l'acquérir, et qui les a adressés?

No 2.

Par l'honorable M. Tanner:—

27 février—Qu'il demandera au gouvernement:—

1. Quels jours de l'année sont prescrits et observés par les divers départements du gouvernement, à Ottawa, comme jours fériés?